

## Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

### **Arrêté du 20 octobre 2017 portant nomination à la commission régionale des Pays de Loire, instituée en application de l'article 86 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglant le titre et la profession d'expert-comptable, et notamment son article 7 *bis*;

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 86;

Sur proposition du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables des Pays de Loire,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Marc Jacobs est désigné pour siéger au sein de la commission régionale des Pays-de-Loire, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs des entreprises industrielles et commerciales.

#### Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 octobre 2017.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
des finances publiques :  
*La sous-directrice des professionnels  
et de l'action en recouvrement,*  
V. RIGAL